



PANDEMIE COVID-19

Concept de protection pour le sport de golf au Golf Parc Signal de Bougy Phase 9

Etat au 25.02.2021, Version 9 (les nouveautés par rapport à la phase 8 sont indiquées en rouge)

Valable dès le 01.03.2021

Bougy-Villars, le 25 février 2021

1. Situation de départ

L'ordonnance sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie COVID-19 en situation particulière, avec ses dernières modifications du **24 février 2021**, est applicable.

Les règles de bases suivantes s'appliquent dans toute la Suisse pour tous:

1. Les installations de golf, les installations d'entraînement, les greens d'entraînement et driving range sont ouverts.
2. Les restaurants et terrasses sont fermés ; les services de take-away et de livraison sont autorisés.
3. Le pro-shop est ouvert.
4. Les espaces intérieurs des installations et des établissements qui sont nécessaires à l'utilisation des espaces extérieurs, tels que entrées, secrétariat, installations sanitaires, local à chariots et vestiaires peuvent demeurer ouverts. Le port du masque est obligatoire dans ces zones de même que le respect des règles de distance.
5. En plein air, le port du masque est obligatoire lorsque la distance requise ne peut pas être respectée.
6. Les activités sportives qui n'impliquent pas de contact physique et qui sont pratiquées en plein air à titre individuel ou en groupes d'au maximum 15 personnes sont autorisées, pour les personnes nées en 2000 ou avant, si les personnes concernées portent un masque facial ou respectent la distance; les compétitions sont interdites.
7. Les jeunes et les jeunes adultes nés en 2001 ou après, ainsi que les athlètes de l'élite titulaires de la Swiss Olympic Card nationale ou régionale, peuvent participer à des compétitions sans public.
8. Les événements sont interdits.
9. Les personnes souhaitant pratiquer le sport de golf doivent fournir leurs coordonnées pour permettre le traçage et l'information aux personnes concernées.

La responsabilité de la gestion de la pandémie est encore du ressort des Cantons. IMPORTANT : les Clubs doivent prendre en compte les instructions des Cantons, en plus de celles de la Confédération.

2. Formulations

- **Les formulations «doit»:** sont prescrites par le Conseil fédéral et sont contraignantes.
- **Les formulations «devrait»:** sont des fortes recommandations de Swiss Golf.

3. Responsabilité de la mise en œuvre

Lors de l'élaboration de notre concept de protection, nous avons tenu compte des concepts de base suivants en plus des directives fédérales et cantonales actuellement en vigueur:

- **Pour le Sport de golf:** le présent concept de base de «Swiss Golf».
- **Pour le Restaurant:** le concept de base actuellement en vigueur de «GastroSuisse».
- **Pour le Proshop:** le concept de base actuellement en vigueur du «Commerce de détail».

Responsabilité des clubs de golf et des exploitants de parcours

La direction du Golf Parc prend la responsabilité de l'élaboration, de la communication, de la mise en œuvre, du respect et du contrôle de son «Concept de protection». Le responsable «Corona» est le directeur du Golf Parc.

Responsabilité du golfeur

Le golfeur doit prendre la responsabilité du respect des directives de notre «Concept de protection». Il s'engage à s'y conformer lors de la réservation et de l'utilisation de nos installations.

Responsabilité du professeur de golf

Le professeur de golf doit prendre la responsabilité du respect des directives de notre «Concept de protection» pour lui-même et pour son élève. Il s'engage à s'y conformer lors de la réservation du cours et de l'utilisation de nos installations.

Responsabilité des Coachs, Moniteurs J+S, Capitaines juniors, autres entraîneurs

Les Coachs, Moniteurs J+S, Capitaines juniors et autres entraîneurs doivent prendre la responsabilité du respect des directives de notre «Concept de protection». Ils s'engagent à s'y conformer lors de la réservation et de l'utilisation de nos installations.

Swiss Golf et notre Golf Parc comptent sur la responsabilité personnelle et la solidarité de tous.

4. Responsabilité des membres de Swiss Golf (Clubs de golf, PGO et Associations affiliées)

4.1. Pour l'utilisation du parcours et des installations de golf

L'ensemble des installations peut rester ouvert sous observation des directives du Conseil fédéral actuellement en vigueur et des détails figurant aux points 4.9. à 4.12.

4.2. Pour l'exploitation du jeu

- Dans tous les clubs et installations golfiques, la réservation des départs doit être effectuée online ou par téléphone. La traçabilité est ainsi assurée.
- Le Swiss Golf ID ou le nom, adresse, e-mail, numéro de téléphone de chaque joueur doivent être saisis. Ces données doivent être conservées pendant 14 jours.
- Les joueurs qui utilisent uniquement les installations d'entraînement devraient s'annoncer à la réception.
- S'il y a un risque d'orage, le jeu doit être arrêté au plus vite pour éviter tout rassemblement de personnes dans un endroit.

4.3. Pour les tournois et les cartes EDS

- Les tournois sont interdits.
- Les tournois pour les jeunes et les jeunes adultes nés en 2001 ou après ainsi que pour les athlètes de l'élite titulaires de la Swiss Olympic Card nationale ou régionale sont autorisés. Pas de remises de prix.
- Les cartes EDS sont autorisées.

4.4. Pour le secrétariat

- L'affiche de l'OFSP «Comment nous protéger» devrait être affichée.
- Des désinfectants sont placés à l'entrée. Les golfeurs ou visiteurs doivent amener leurs propres masques (pas de vente sur place). En revanche, des désinfectants sont vendus à la réception.
- Le port du masque est obligatoire dans les espaces clos des installations et des établissements accessibles au public.
- Le personnel du secrétariat doit porter un masque (exception : une seule personne dans un bureau individuel).
- La distance de 1,5 mètre prescrite doit être respectée. Un nombre maximum de 2 membres/clients peuvent entrer dans la réception/pro shop (exception : sauf pour les personnes d'un même ménage).

- **Les réservations doivent être effectuées online ou par téléphone pour les membres et les visiteurs.** Pour les joueurs visiteurs, leur Swiss Golf ID, ou le nom, adresse, e-mail, numéro de téléphone devraient être saisis ou conservés. La traçabilité est ainsi assurée.
- En cas de risque d'orage, le jeu est soit interdit soit interrompu pour éviter tout risque de rassemblement de personnes.
- **Les joueurs qui utilisent uniquement les installations d'entraînement devraient s'annoncer à la réception.**
- Aux fins d'identification et de notification des personnes soupçonnées d'être infectées, les données de contact doivent pouvoir être transmises immédiatement sous forme électronique à l'autorité cantonale compétente, à sa demande.
- Les magazines, revues, journaux, prospectus à usage général ne devraient pas être mis à disposition.
- Des articles de location peuvent être remis. Toutefois, ils doivent être nettoyés et désinfectés régulièrement.

4.5. Pour le restaurant

- **L'exploitation des restaurants et des terrasses est interdite.**
- **Un services de take-away est autorisé. Notre restaurant en propose un avec de la vente à l'emporter.**
- **Consommation des mets et boissons à l'emporter aux abords immédiats de l'établissement interdite.**
- **Le marquage au sol dans la file d'attente et la distance de 1m50 doivent être respectés.**
- Le « Concept de base de GastroSuisse » en vigueur est à prendre en compte.
- Des désinfectants sont placés à l'entrée. Les golfeurs ou visiteurs doivent amener leurs propres masques (pas de vente sur place). En revanche, des désinfectants sont vendus à la réception.

4.6. Pour le Pro-Shop

- **Le pro-shop est ouvert.**
- Le « Concept de base du Commerce de détail » actuellement en vigueur devrait être respecté.
- Le port du masque et le respect de la distance de 1m50 sont obligatoires.
- Des désinfectants sont placés à l'entrée. Les golfeurs ou visiteurs doivent amener leurs propres masques (pas de vente sur place). En revanche, des désinfectants sont vendus à la réception.

4.7. Pour les vestiaires

- **Les vestiaires sont ouverts dans le respect des distances et des règles d'hygiène.**
- **Maximum 1 personne par 10 m².**
- Le port du masque et le respect de la distance de 1m50 sont obligatoires.
- Dans la mesure du possible, les joueurs devraient arriver sur place en tenue de sport et prendre une douche à la maison.
- Si les joueurs prennent une douche directement après la partie, le flux de personnes et donc les directives (distance de 1,5 mètre) peuvent être respectés.

4.8. Pour le parcours

- **Le parcours est ouvert.**
- La règle des 1,5 mètres de distance doit être respectée. Si la distance est maintenue, il n'y a pas d'obligation de porter un masque.
- Les golfeurs devraient être équipés d'un gel désinfectant.

4.9. Pour le green d'entraînement

- **Le green d'entraînement est ouvert.**
- La règle des 1,5 mètres de distance doit être respectée.
- Si la distance requise ne peut être respectée, il faut porter un masque.

4.10. Pour les Driving Ranges, installations d'entraînement

- **Le driving range et ses installations d'entraînement sont ouverts.**
- La règle des 1,5 mètres de distance doit être respectée.
- Si la distance requise ne peut être respectée, le masque doit être porté.
- Le port du masque est obligatoire dans les espaces clos des installations et des établissements accessibles au public.
- Les golfeurs devraient être équipés d'un gel désinfectant.

4.11. Leçons de golf

- **Les leçons de golf sont autorisées à l'extérieur, aussi bien les leçons individuelles que les leçons collectives avec des groupe de maximum 15 personnes, professeur de golf compris.**
- Le masque doit être porté pendant les cours si la distance de 1m50 ne peut pas être respectée.
- Les golfeurs devraient être équipés d'un gel désinfectant.

4.12. Pour l'utilisation de voitures de golf

- Une voiturette de golf ne devrait être utilisée que par une seule personne (exception : personnes vivant dans le même ménage).
- Les golfeurs devraient être équipés d'un gel désinfectant.

4.13. Pour l'utilisation du local à chariots

- Les chariots de golf devraient être pris et rangés par le joueur lui-même avant et après la partie. Peut également être fait par le Caddy-Master avec des gants de protection.
- Le port du masque est obligatoire et la distance de 1m50 doit être respectée.
- Les golfeurs devraient être équipés d'un gel désinfectant.

4.14. Pour l'équipe de nettoyage

- Tous les locaux sont régulièrement nettoyés et désinfectés.
- Les mesures de nettoyage sont adaptées aux exigences en cours et aux conditions locales.

Le Golf Parc du Signal de Bougy compte sur la responsabilité personnelle et la solidarité de tous. Bon jeu et continuez à rester prudents !